

## ORIENTATIONS PROGRAMMATION 2019 POLITIQUE DE LA VILLE DE GRAULHET

### 1. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET PRIORITÉS

Les projets présentés pour la programmation 2019 devront s'inscrire dans les orientations stratégiques du contrat de ville 2015-2020 de la ville de Graulhet en répondant aux objectifs du pilier concerné. A l'intérieur de ces objectifs, pour l'année 2019, 4 enjeux majeurs ont été identifiés. Les projets retenus devront y répondre. Ces enjeux ont trait à :

- **L'éducation à la citoyenneté, deux axes seront privilégiés (Pilier 1)**
  - o le renforcement de l'esprit critique auprès des jeunes
  - o la prévention et la lutte contre toute forme de violences et d'incivilités au nombre desquelles figurent les discriminations ;
- **la lutte contre toutes les formes de rupture et de décrochage (familial, social, scolaire, ...etc.):** il s'agit de repérer les situations, de prévenir et le cas échéant de proposer des actions d'accompagnement ;
- **l'accompagnement social et culturel des travaux de rénovation urbaine (pilier2)** les projets pourront proposer un travail sur la mémoire et la culture des habitants et dans le même temps renforcer le lien social et permettre aux habitants des quartiers concernés de s'approprier le quartier rénové.

En complément de ces objectifs, pour 2019 une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans le cadre du pilier 3 Emploi et développement économique du contrat de ville destinés à :

- **accompagner la préfiguration de la mise en place du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de longues durées**
- **faciliter la détection et l'accompagnement des initiatives ainsi que l'appui à la création et au développement d'activités locales**

Enfin la communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de prévention de la radicalisation qui sera annexé au contrat de ville. Dans le cadre du présent appel à projet, une attention toute particulière sera portée aux projets ayant un lien avec la prévention de la radicalisation. Ces projets pourront solliciter une aide auprès de la Préfecture du Tarn (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance [FIPDR]).

### 2. PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Les financements spécifiques de la politique de la ville sont destinés aux habitants du quartier prioritaire de Graulhet « Crins En Gach » dont le plan peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP081011>

La localisation en quartier prioritaire de la résidence des bénéficiaires des actions peut également être vérifiée à partir du lien ci-après :

<https://sig.ville.gouv.fr/page/174/appartenance-d-une-adresse-a-un-quartier-prioritaire-de-la-politique-de-la-ville>

Cependant les cofinancements de droit commun peuvent permettre d'ouvrir les actions proposées à un public plus large.

### 3. CRITERES D'EVALUATION

Outre le respect des objectifs et enjeux décrits au 1e paragraphe, lors de l'instruction des dossiers, une attention accrue sera portée :

- au caractère innovant des actions proposées ;
- au mode de repérage et de mobilisation des publics
- aux modalités d'articulation de l'action proposée avec les autres actions et dispositifs déjà existants sur le territoire qu'il s'agisse de la politique de la ville ou du droit commun (ce qui nécessite un repérage en amont). A ce titre, les actions devront autant que possible, être pensées et organisées sous forme de **parcours** pour les habitants bénéficiaires. Dans ce cadre, une attention devra également être portée à l'environnement familial et économique des bénéficiaires.

### ***SITUATION PARTICULIÈRE DES ACTIONS EN RECONDUCTION (HORS CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS)***

Pour mémoire les actions et crédits politique de la ville n'ont pas vocation à être pérennisés. Aucune action de la programmation 2018 ne pourra être renouvelée tacitement . Cependant si vous envisagez une reconduction d'une action les dossiers ne pourront être instruits qu'avec un bilan quantitatif et qualitatif de l'action réalisée et la démonstration de la plus-value d'une éventuelle reconduction.

### 4. CONTENU ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS

Dans l'instruction des dossiers, la vigilance portera sur :

- l'étude de besoins réalisée en amont et l'identification des actions et structures existantes intervenant dans le même sens.
- la clarté du mode opératoire et notamment les outils mis en place pour identifier et mobiliser les publics, ainsi que les objectifs opérationnels de l'action.
- la description du pilotage de l'action qui devra en outre préciser :
  - o comment les différents acteurs seront tenus informés de l'avancée du projet et des ouvertures proposées vers d'autres actions, dispositifs....
  - o les indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs proposés.
- Sur le plan de financement :
  - o Les cofinancements devront être développés
  - o Les crédits PV ne peuvent servir à financer des actions structurelles, le plan de financement du projet devra donc distinguer
    - les charges directes affectées et nécessaires au déroulement du projet (matériel complémentaire, frais études, prestataires, ...)
    - les charges indirectes qui relèvent de l'administration et du fonctionnement de la structure (dont valorisation du temps de travail) qui doivent figurer dans les comptes 86 et 87 (Emploi des contributions volontaires en nature et contribution volontaire en nature) du budget prévisionnel du document Cerfa

## 5. MODALITÉ DE DÉPÔT DES DOSSIERS

**Pour toutes actions (hors convention pluriannuelle d'objectifs) :**

*Les demandes de subvention pour une action Politique de la ville 2019 se font sur la nouvelle plateforme DAUPHIN mise en place par le CGET à l'adresse suivante*  
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Pour pouvoir être instruit les porteurs de projets doivent IMPERATIVEMENT respecter les étapes suivantes ::

1. rencontrer préalablement au dépôt de la demande la chef de projet politique de la ville de Graulhet y compris pour les renouvellements. **Il convient de préciser qu'aucune reconduction tacite ne pourrait être envisagée**
2. compléter le dossier de demande de subvention selon les instructions en ligne sur la plateforme DAUPHIN cf supra : une attention spécifique devra être portée au renseignement du plan de financement. Celui-ci devra faire apparaître clairement les co-financements demandés. Pour rappel les crédits politiques de la ville de pourront être accordés qu'en l'absence de possibilité de mobilisation des fonds de droit commun
3. Saisir les bilans techniques et financiers des actions 2018 à l'adresse suivante.  
<http://addel.cget.gouv.fr/Progprod-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-CONNEXION>
4. Editer, signer et adresser une version pdf de la demande de subvention et du bilan 2018
  - par mail au service politique de la ville Graulhet :  
marie-laure.ricard-goguery@ted.fr
  - sur support papier à la DDCSPP du Tarn auprès de M. Gilles BESSIERES

## 6 CALENDRIER D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

- date limite de dépôt des dossiers 7 mars 2019
- comité techniques semaine du 25 au 29 mars 2019
- comité de pilotage 2 avril 2019

**Vos ressources Service Politique de la ville Graulhet**

Marie-Laure RICARD-GOGUERY 05 63 42 85 50

[marie-laure.ricard-goguery@ted.fr](mailto:marie-laure.ricard-goguery@ted.fr)